

Aide financière aux MRC et aide aux aéroports municipaux pour absorber les pertes liées à la COVID-19

QUESTIONS	RÉPONSES
<p>1. Pourquoi verser de l'aide à ces organismes et quels sont les montants prévus?</p>	<p>La pandémie a eu des répercussions importantes pour les municipalités, notamment en raison de pertes financières et de dépenses supplémentaires imprévues. La mise en place par le Ministère de l'Aide aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID 19, dotée d'une enveloppe de 800 M\$, a permis de compenser l'ensemble des municipalités du Québec pour les années 2020 et 2021. Par ailleurs, un montant additionnel de 100 M\$ avait été conservé afin de faire face à d'éventuelles répercussions occasionnées par la pandémie.</p> <p>À cet effet, au cours des derniers mois, les impacts ont pris davantage d'ampleur dans les régions, ce qui a généré certains coûts supralocaux pour les municipalités régionales de comté (MRC). En outre, en raison de la chute de l'achalandage des aéroports municipaux et des coûts engendrés par la mise en place de mesures sanitaires, certains organismes municipaux ont été affectés par la perte de revenus aéroportuaires.</p> <p>La réserve de 100 M\$ prévue a été répartie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 85 M\$ sous la responsabilité du Ministère : <ul style="list-style-type: none"> ○ 80 M\$ aux MRC et organismes équivalents; ○ 5 M\$ aux organismes municipaux propriétaires de 34 aéroports municipaux. • 15 M\$ sous la responsabilité du ministère des Transports : <ul style="list-style-type: none"> ○ 15 M\$ aux 10 aéroports régionaux desservis par des liaisons aériennes régulières.
<p>2. Qui est admissible à l'aide aux MRC de 80 M\$?</p>	<p>L'aide vise les organismes exerçant des compétences de MRC, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les MRC; • les municipalités centrales d'agglomération ne faisant pas partie d'une MRC; • les municipalités hors MRC exerçant des compétences de MRC; • l'Administration régionale Kativik, l'Administration régionale Baie-James et le Gouvernement de la nation crie. <p>Consultez le tableau des organismes admissibles ci-joint.</p>
<p>3. Qui est admissible à l'aide de 5 M\$ pour les aéroports?</p>	<p>L'aide de 5 M\$ destinée aux aéroports sera versée aux 33 organismes municipaux (MRC, municipalité ou régie intermunicipale) propriétaires des 34 aéroports municipaux situés sur leur territoire.</p> <p>Consultez le tableau des organismes admissibles ci-joint.</p>
<p>4. Sur quoi se base la répartition des montants aux MRC?</p>	<p>L'aide aux MRC sera versée selon deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un premier volet de 52 M\$ est réparti en parts égales entre les bénéficiaires, soit 500 000 \$ par organisme; • un second volet de 28 M\$ est réparti entre les bénéficiaires selon une part qui est bonifiée d'un facteur multiplicatif tenant compte de leur indice de vitalité économique (IVE). L'IVE utilisé correspond à celui qui était disponible lorsque les calculs ont été effectués, c'est-à-dire l'IVE de 2016 publié en décembre 2018.

Aide financière aux MRC et aide aux aéroports municipaux pour absorber les pertes liées à la COVID-19

QUESTIONS	RÉPONSES
5. Sur quoi se base la répartition des montants aux aéroports municipaux?	L'aide est basée sur une estimation de leurs pertes, pondérée par la valeur foncière de leurs installations. Un plafond est fixé pour éviter de concentrer l'aide dans quelques aéroports seulement.
6. Où dois-je m'adresser pour obtenir cette aide?	L'aide de 80 M\$ aux MRC et celle de 5 M\$ visant les aéroports municipaux seront <u>versées automatiquement</u> aux organismes admissibles.
7. Quand l'aide sera-t-elle versée?	L'aide de 80 M\$ aux MRC et celle de 5 M\$ visant les aéroports municipaux seront versées au plus tard en avril 2021. L'aide aux aéroports régionaux, sous la responsabilité du ministère des Transports, sera versée en fonction des conditions qui seront fixées par celui-ci.
8. Quels sont les critères pour dépenser ces montants?	L'aide de 80 M\$ est versée aux MRC afin de les soutenir, notamment, dans leurs efforts pour doter leurs territoires d'infrastructures numériques et de télécommunications répondant aux plus hauts standards afin de pouvoir appuyer le maintien et la création d'emplois par le télétravail. Elle peut également être utilisée pour atténuer les impacts supra locaux de la pandémie qui n'auraient pas été couverts par l'aide de 800 M\$ accordée aux municipalités locales. Les MRC pourront également décider de remettre les sommes reçues aux municipalités locales s'il est convenu que des besoins supplémentaires n'ont pas été couverts par l'aide de 800 M\$ ou si des municipalités ont déjà compensé des charges provenant des MRC. De même, les MRC pourront agir au niveau régional afin de venir en aide aux organismes ou entreprises particulièrement éprouvés par la pandémie (en vertu de leurs pouvoirs d'aide, sans équivalent au niveau local). L'aide de 5 M\$ versée aux aéroports municipaux peut être utilisée pour compenser à la fois les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés à la pandémie. Toutes les sources de revenus affectées par la pandémie peuvent être ainsi compensées. Les dépenses les plus courantes concernent notamment les mesures sanitaires, la sécurité publique et l'adaptation de bâtiments et d'équipements afin d'assurer la desserte de services de qualité.
9. Quand l'aide peut-elle être utilisée?	Les bénéficiaires concernés pourront utiliser l'aide en 2021 et en 2022.
10. Comment se fera la reddition de comptes pour les bénéficiaires?	Les bénéficiaires auront la responsabilité d'informer leurs citoyens de l'utilisation de l'aide qui leur aura été versée dans le cadre de cette mesure , comme cela a été exigé des municipalités locales lors de l'octroi de l'aide de 800 M\$. Le Ministère n'émet aucune directive spécifique au sujet de la forme que devrait prendre la reddition de comptes que feront les bénéficiaires des sommes reçues dans le cadre de l'Aide COVID-19. Les bénéficiaires pourront déterminer la manière (moment, médium, degré de précision, etc.) dont ils souhaitent diffuser ces informations, selon les outils à leur disposition, dans le respect des principes de transparence et de saine gestion qui prévalent.

Aide financière aux MRC et aide aux aéroports municipaux pour absorber les pertes liées à la COVID-19

QUESTIONS	RÉPONSES
11. Qu'en est-il de l'aide de 15 M\$ aux 10 aéroports municipaux desservis par des liaisons aériennes régulières?	Les demandes de renseignement doivent être transmises au ministère des Transports, car c'est ce dernier qui est responsable d'établir les modalités de ce programme d'aide financière.